

Fermetures des frontières enfin annoncées par le gouvernement fédéral;

DES MESURES CERTES BIENVENUES, MAIS INSUFFISANTES

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 17 mars 2020 – Sortant de sa torpeur, le 16 mars dernier, le premier ministre fédéral, Justin Trudeau, a finalement annoncé la fermeture des frontières canadiennes, afin de contribuer à contenir la propagation du coronavirus (COVID-19). Cette sortie faisait suite à de nombreuses et incessantes pressions en ce sens exercées depuis un certain nombre de jours sur le gouvernement fédéral pour qu'il se montre plus agressif face à la crise. Ces initiatives proposées représentent un réel progrès, mais elles apparaissent insuffisantes.

«La veille de cette annonce, je prenais part à un point de presse en compagnie du chef du Bloc Québécois, Yves-François-Blanchet, au cours de laquelle on présentait 22 mesures pour améliorer la gestion des points d'entrée. Or, on constate que le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte d'un grand nombre de ces propositions, qui auraient pourtant eu pour effet de contenir la propagation de la COVID-19 au Québec et au Canada, dont les cas sont très majoritairement issus de voyages à l'étranger. Alors que la santé publique appelle à la distanciation sociale, voire à l'isolement lorsque requis, les règles ne semblent pas s'appliquer aux touristes provenant des États-Unis. C'est d'autant plus préoccupant que d'aucuns anticipent que les États-Unis pourraient devenir le prochain foyer de contagion principal sur la planète. On comprend que le commerce doive se poursuivre, mais les règles entourant la détection et l'isolement doivent s'appliquer aux touristes», souligne le député de Montarville, Stéphane Bergeron.

Voici les principaux objets de préoccupation, en dépit des mesures annoncées:

- On n'a annoncé aucune nouvelle mesure de détection, d'approvisionnement en équipements, de formation, de quarantaine ou de désinfection des surfaces aux points d'entrée sur le territoire québécois et canadien;
- Il est risqué de ne pas obliger le retour au pays ou interdire le départ des citoyens canadiens à l'étranger sans raison essentielle;
- Quoique l'interdiction de monter à bord d'un vol vers le Canada si une personne présente des symptômes grippaux est prudente, son efficacité sera considérablement réduite si aucun contrôle n'est exercé à l'arrivée.

Il est important de rappeler que la lutte contre cette épidémie est l'affaire de toutes et de tous. M. Bergeron demande donc à ses concitoyennes et concitoyens de respecter les mesures de confinement et d'adopter les pratiques sécuritaires recommandées par la santé publique. «De grâce, restez à la maison, autant que faire se peut. La période de confinement n'est pas une période de vacances. Vos efforts individuels contribueront à contenir la contagion», de conclure Stéphane Bergeron.

– 30 –

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)